

COMMUNE DE LUZARCHES
MODIFICATION N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 31 août 2021, le Maire de Luzarches a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur la modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La modification n°4 du PLU a pour objet : des ajustements réglementaires (stationnement ; maintien des commerces de détail et des restaurants en centre-ville ; aspect extérieur des devantures des commerces) ; la suppression d'Orientations d'Aménagement et de Programmation ; l'inscription d'emplacements réservés ; l'autorisation du changement de destination de la ferme d'Hérivaux ; la création d'un secteur au niveau de la décharge Cosson pour permettre l'implantation de panneaux solaires sur cet espace dégradé.

Monsieur Philippe MILLARD, ingénieur en retraite, a été nommé Commissaire-Enquêteur par le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

L'enquête se déroulera en mairie de Luzarches **du lundi 04 octobre au vendredi 05 novembre 2021** aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat (soit du lundi au jeudi de 14h à 17h, les vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h, et les samedis 09 et 23 octobre de 9h à 12h) et pendant les permanences du Commissaire-Enquêteur.

Le Commissaire-Enquêteur recevra en mairie de Luzarches le lundi 04 octobre 2021 de 14h à 17h, le samedi 09 octobre 2021 de 9h à 12h et le vendredi 05 novembre 2021 de 14h à 17h.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable en mairie de Luzarches (sur support papier et sur un support informatique) et sur le site : www.luzarches.net

Pendant le délai d'enquête, le public pourra formuler ses observations, soit en les consignant sur le registre ouvert à cet effet en mairie, soit en les adressant au commissaire-enquêteur, par voie postale en mairie (place de la Mairie, 95270 Luzarches), ou par voie électronique (ep.luzarches@luzarches.net) ; le commissaire-enquêteur visera ces observations et les annexera audit registre.

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la mairie.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Luzarches pendant 1 an, et publiés sur le site : www.luzarches.net

La modification n°4 du PLU, éventuellement modifiée, sera approuvée par délibération du Conseil Municipal.

Le Maire : Michel MANSOUX